

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Délibération n°2023-12-530

**Objet : Transition énergétique**  
**Signature d'un avenant à la convention pour l'installation du guichet unique**  
**Rénov'Occitanie**

Séance du 13 décembre 2023

Date de convocation : 5 décembre 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 35

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (Mme Perrigault-Launay à M. Féline, M. Spéziiale à M. Tempier, M. Téna à Mme Ruiz Mme Leccia à Mme Martin)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (M. Crauste à Mme Gros-Chareyre, suppléante)

Nombre total de voix : 39 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 39/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à seize heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Titulaires avec voix délibérative :** Thierry Féline, Florent Martinez, Josiane Rosier-Dufond, Jean Denat, Bruno Pascal, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Roy, Véronique Martin, Fabienne Dhuisme, Alain Théron, Loïc Fataccioli, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Denis Devriendt, Patrick Mary, Yves Person.

**Suppléants avec voix délibérative :** Nathalie Gros-Chareyre, Jean-Claude Campos, Nelly Ruis, André Mégias, Bernard Jullien, Angélique Rouressol, Isabelle Débrie, Catherine Lecerf, Marc Larroque, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Florian Tempier.

**Suppléants sans voix délibérative :**

**Absents excusés :** Robert Crauste, Olivier Penin, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure-Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Jean-Claude Cubilier, Michel De Nays Candau, Alain Bailleu, Katy Guyot, Annick Chopard, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périsse, Rachida Oujeddou, Christophe Tichet, Véronique Vautrin, Angel Pobo, Julien Cohen-Solal, Pascale Fortuna-Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Alexandra Bruguier, Jean-François Laurent, , Pierre Martinez, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, , Ivan Couderc, François Granier, Cécile Marquier, Véronique Liénard, Sandrine Serret, Jean-Michel Andriuzzi, Michel Debouverie, Sylvain Renner, Pascale Vandamme, Bernard Chluda, Pierre Soujol, Patrice Spéziiale, Fabrice Fenoy, Yves Quésada, Jacques Gravegeal , Martine Dubayle-Calbano, Julie Croin.

**Conseil de développement :**

Présents : Robert Lefort, Claude Constant, Bernard Rouger.

Excusés :

**Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :**

Présents :

**Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :**

Rapporteur : M. Philippe Gras

**Exposé :**

Depuis octobre 2021, le PETR Vidourle Camargue accueille dans ses locaux le guichet unique Rénov'occitanie « SUD GARD », piloté par le CAUE 30 qui met à disposition 2 agents pour le territoire (côté gardois).

Pour mémoire les missions du guichet unique sont :

- Animer la dynamique territoriale : stimulation de la demande / structuration de l'offre,
- Assurer un service d'information et conseil, neutre et gratuit, auprès des privés en délivrant une information de premier niveau et en assurant un conseil personnalisé,
- Déployer une offre d'accompagnement auprès des bénéficiaires afin qu'ils engagent des travaux de rénovation énergétique.

Cette mutualisation a permis :

- Une démarche territorialisée : implanter des relais dans tous les territoires (permanences à répartir entre les EPCI du territoire),
- Une démarche conventionnée : participer aux projets politiques des territoires qui se décline par une convention de partenariat du Guichet unique avec chaque EPCI gardoise.

La convention avec le PETR arrivant à échéance fin 2023, il convient de la prolonger par voie d'avenant jusqu'à fin 2024.

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- **D'approuver** les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le CAUE du Gard pour l'accueil de 2 agents Rénov'Occitanie sur le territoire jusqu'au 31/12/2024 ;
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication le 20.12.23

- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire

l'objet d'un recours devant le tribunal administratif

de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 20.12.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte  
PETR  
Vidourle  
Camargue